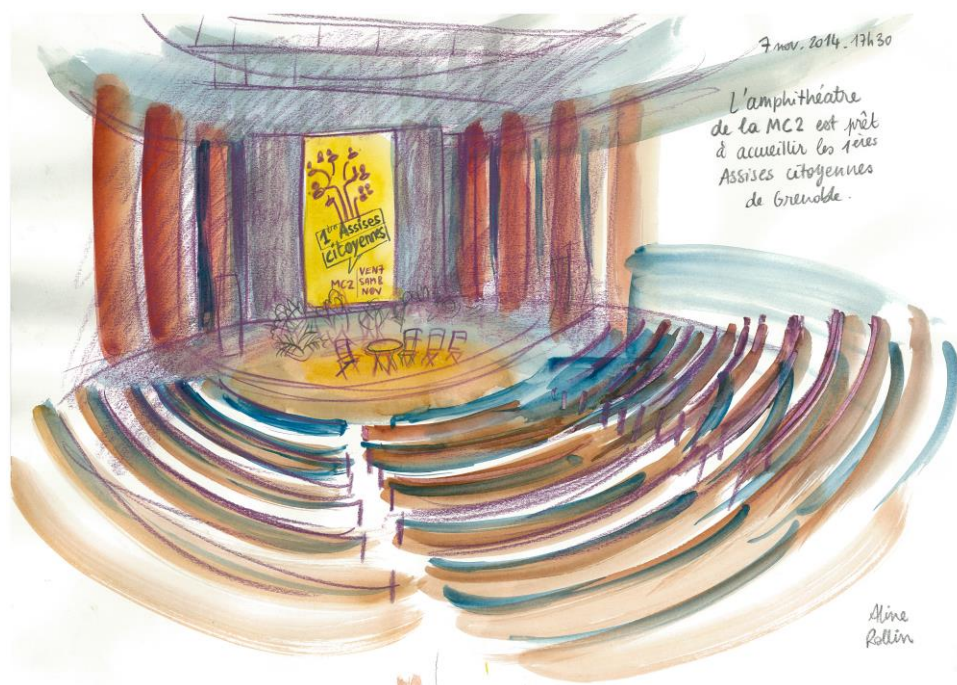




Grenoble.fr



# Refonder la démocratie locale à Grenoble

## LES CONSEILS CITOYENS GRENOBLOIS

DOSSIER DE PRESSE  
JEUDI 12 MARS 2015

**Contact Presse**

Service presse  
[presse@grenoble.fr](mailto:presse@grenoble.fr)  
Loubna Bouhrizi  
04.76.76.39.24



**Pascal Clouaire**  
Adjoint à la Démocratie locale



**Emmanuel Carroz**  
Adjoint à l'Égalité des droits et Vie associative



**Laetitia Lemoine**  
Adjointe de secteur 3



**Thierry Chastagner**  
Adjoint de secteur 5



**Catherine Rakose**  
Adjointe de secteur 6



**Sonia Yassia**  
Conseillère municipale déléguée au secteur 1



**Antoine Back**  
Conseiller municipal délégué au secteur 2



**René de Céglié**  
Conseiller municipal délégué au secteur 4

# Calendrier

- **Juin 2014** Mobilisation de citoyens par les élus de secteur en vue de lancer une démarche partagée pour refonder les Conseils consultatifs de secteur et créer les Conseils citoyens grenoblois
- **23 septembre 2014** Conférence de presse *Refonder la démocratie locale à Grenoble Acte 1* - présentation de la démarche
- **27 septembre 2014** Réunion publique d'information et lancement des groupes de travail sur les Conseils citoyens. Constitution du « groupe des 150 » réparti en 4 groupes de travail
- **7-8 novembre 2014** Assises Citoyennes : temps de restitution et de mise en débat du travail du « groupe des 150 » ainsi que des contributions des groupes de citoyens
- **10 novembre 2014** Le Conseil municipal vote la délibération cadre de la démocratie locale et la création d'une commission extra-municipale paritaire élus-citoyens
- **Décembre-février 2015** 5 séances de la commission extra-municipale
- **7 février 2015** une séance plénière ouverte à tous les Grenoblois
- **12 mars 2015** Conférence de presse – Conseils citoyens grenoblois avec restitution du travail de la commission extra-municipale
- **23 mars 2015** Le Conseil municipal doit voter la délibération instituant la création des Conseils citoyens indépendants grenoblois
- **Avril/Mai 2015** Mise en place des Conseils citoyens indépendants grenoblois
- **Automne 2015** Mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation des Conseils citoyens indépendants grenoblois

# Refonder la démocratie locale à Grenoble

Depuis septembre 2014, la Ville de Grenoble a lancé une démarche participative de co-construction pour refonder les instances de participation citoyenne. L'objectif est de partager des capacités d'action et de décision avec les Grenoblois.

Venus de tous les horizons, des habitants soucieux du bien commun ont fait part de leurs idées et de leur souhait de participer à des projets et de discuter des politiques municipales et intercommunales sur le territoire grenoblois.



Cela s'est notamment traduit par l'organisation d'Assises citoyennes de la démocratie locale (7 et 8 novembre 2014) et par **la mise place d'une commission extra-municipale, composée à parité d'élus et de citoyens**. Cette commission, animée par un tiers, avait été mandatée par le conseil municipal de novembre 2014 pour réfléchir à l'organisation de la participation citoyenne au sein de futurs Conseils citoyens indépendants grenoblois.

Cette commission **s'est réunie cinq fois entre le 17 décembre 2014 et le 26 février 2015**. Elle **a récemment rendu ses conclusions** qui feront l'objet d'une délibération au conseil municipal du 23 mars 2015.

## Contexte

Les Conseils consultatifs de secteur (CCS) ont été créés en 2002. Ils s'inscrivaient dans le cadre de la loi Vaillant qui impose la création de conseils de quartier pour les communes de + de 80 000 habitants. Ces instances étaient paramunicipales, co-présidées par un élu de secteur. Elles avaient pour objet de produire des avis à l'attention du conseil municipal dans le cadre de saisines de la municipalité ou d'auto-saisines.

## Bilan des Conseils consultatifs de secteur (Source : Rapport FORs)

Un essoufflement de ces instances, une faible diversité des participants, un sentiment d'être un peu « hors-sol ».

Volonté de redynamiser l'instance, d'élargir les champs de travail,

d'améliorer l'ancrage dans les territoires et de passer d'une culture de la production d'avis à la co-construction de projets.

Ces conseils ont été « mis en sommeil » pendant la durée de la campagne électorale.

### Pourquoi refonder la démocratie locale à Grenoble ?

- **sortir du climat de défiance** qui a trop souvent teinté les démarches de participation, dépasser les blocages et comprendre les critiques et les aspirations exprimées par les citoyens.
- **réinterroger les dispositifs** en place et les pratiques en vigueur.
- **reconnaître la capacité de tous les résidents grenoblois à agir** et à mobiliser leurs savoirs d'usages, leur compréhension de la société et réaffirmer leur capacité d'interpellation et de création.

### Trois grands défis pour réussir

#### 1- Fixer un « horizon politique » à la participation

Aucune procédure n'est « en soi » vertueuse ou souhaitable. Pour effectuer un choix cohérent de dispositif, il faut l'attacher à un projet politique d'ensemble, les dispositifs en eux-mêmes, ne peuvent pas tout faire. Pour faire sens, chaque démarche devra donc être rattachée à un projet concret.

#### 2- Débattre de la participation sans tabou

- permettre des formats participatifs impliquant un « retrait » partiel des autorités publiques, ce qui ne va pas de soi dans l'édification d'une « action publique » en matière de participation.
- soutenir la constitution de l'action collective en prenant le risque de

s'exposer à la critique.

#### 3- Agir avec à la métropole

- penser dès maintenant l'organisation d'une « mise en démocratie » de l'entité métropolitaine.





# Les conclusions de la commission extra-municipale

## Composition de la commission extra-municipale

### GROUPE «CITOYENS »

---

#### « *Les citoyens mobilisés* »

Madame Jouda BARDI  
Madame Béatrice BONACCHI  
Monsieur Sébastien ENAULT  
Madame Eliane FAVEREAUX  
Monsieur Bruno FERRAND  
Monsieur André LECHEVALIER  
Monsieur Jean-Loup MACE  
Madame Hélène SOUSBIE

**CLUQ (Comité de Liaison des Unions de Quartier)** Monsieur GUY WALTISPERGER

**Groupe "tirés au sort"**

**Collectif "pas sans nous"**

**Association LAHGGLO**

Madame Juliette ROLLAND  
Monsieur Mathieu ILUNGA KANKONDE  
Monsieur Maurice OZIL

### GROUPE «ELUS »

---

#### *Rassemblement citoyen, de la gauche et des écologistes - Ville de Grenoble*

Pascal CLOUAIRE  
Sonia YASSIA  
Antoine BACK  
Laetitia LEMOINE  
René de CEGLIE  
Thierry CHASTAGNER  
Catherine RAKOSE  
Emmanuel CARROZ  
Laurence COMPARAT

#### *Rassemblement de gauche et de progrès*

**UMP-UDI et société civile**

Paul BRON

Vincent BARBIER

**Conseiller communautaire Grenoble Alpes Métropole** Jean-Noël CAUSSE,  
membre de la commission cohésion sociale et conseiller municipal d'Herbeys



## Rôles et missions des Conseils citoyens indépendants Grenoblois

La commission les a définis comme des « **artisans de la démocratie** » : s'ils ont un pouvoir décisionnel au sein de leur conseil, ils se sont donnés comme objectif d'asseoir leur légitimité en cherchant **à associer le plus grand nombre**, notamment les plus éloignés de la chose publique pour les amener à **participer à des temps de débats** ou à organiser la **co-construction de projets** à l'échelle de leurs territoires. Ils ont un rôle de **veilleur, de donneur d'alerte** vis-à-vis de la municipalité.

## Les modalités de dialogue avec la Ville de Grenoble

Le Conseil Citoyen Indépendant peut produire une **contribution** ou être amené à **construire un projet** avec la Ville qui :

- Dès lors que ce projet donne lieu à une délibération, l'amènera à être associé et entendu dans le circuit décisionnel de production de cette délibération.
- Si le projet ne donne pas lieu à une délibération, un débat public, (dont les modalités seront co-construites) pourra être organisé en présence des élus.

**Par ailleurs, les Conseils citoyens indépendants ont la possibilité de poser une question orale au Maire** ou son représentant, dans les conditions telles que prévues par l'article 25 du règlement intérieur du Conseil municipal. Ces questions orales, auxquelles le Maire ou son

représentant est invité à répondre en séance publique, doivent relever de la compétence du Conseil municipal.

## Périmètre

Les Conseils citoyens indépendants sont créés à l'échelle des bassins de vie. Ils couvrent l'ensemble du **territoire communal**. Ils respectent la géographie des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et s'inspirent des **périmètres scolaires** des collèges et des **unions de quartiers**. Ces limites peuvent être amenées à évoluer dans le temps en fonction des transformations urbaines de la ville, de la métropole et des usages des habitants.

**7 Conseils citoyens indépendants** sont créés. Chaque citoyen choisit son Conseil citoyen indépendant de rattachement, en fonction de ses usages de la Ville.

## Composition et renouvellement des Conseils citoyens indépendants

### → La composition

Chaque conseil citoyen indépendant est composé d'**habitants** et d'**usagers** du territoire. Les associations ne sont pas représentées en tant que telles. Les Conseils citoyens indépendants et sont composés dans les règles de la **parité**.

Le nombre des membres est fixé à un **maximum de 40** par conseil :  
- 20 membres tirés au sort parmi une liste de personnes volontaires ;

- 20 membres tirés au sort parmi les habitants et les usagers du territoire du Conseil citoyen indépendant et acceptant la participation effective au conseil citoyen indépendant.

Les membres doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 16 ans
- habiter ou exercer une activité à Grenoble
- être une personne physique

Afin de garantir leur **autonomie** de fonctionnement, les Conseils citoyens indépendants ne sont pas co-présidés par les élus. Nul ne peut être désigné simultanément membre de plus d'un conseil citoyen indépendant.

#### → **Renouvellement**

Les membres sont désignés pour un **mandat d'une année**, renouvelable une fois, soit une durée maximum de 2 ans.

En cas de démission ou de décès, un remplaçant est désigné suivant la liste du tirage au sort, volontaire ou habitant pour respecter la parité des deux collèges.

#### → **Fonctionnement des Conseils citoyens indépendants**

Les Conseils citoyens indépendants élaborent leur agenda et définissent eux-mêmes leurs **méthodes de travail**. Les membres des Conseils citoyens indépendants décident des projets et sujets sur lesquels ils souhaitent s'investir. En fonction de ces choix, ils décident des **modalités de mobilisation**, de participation et de travail avec l'ensemble des citoyens et acteurs concernés.



#### → **Commission thématiques**

Des commissions thématiques peuvent être créées lorsqu'un sujet dépasse le cadre territorial du conseil citoyen indépendant ou qu'il nécessite d'associer **d'autres acteurs** non présents dans les conseils (élus, services, associations, personnalités qualifiées...).

Ces commissions sont créées par les conseils citoyens, à la demande des conseils ou sur proposition de la Ville ou de citoyens grenoblois non membres.





### → **Organisation interne et coordination**

Chaque conseil définit ses modalités internes d'organisation. Des modalités de coordination seront mises en place entre les différents conseils.

### → **Création de « table de quartier »**

Des « tables de quartier » sont créées dans les territoires prioritaires de la politique de la Ville. Les quartiers concernés par ce dispositif : Alma, Teisseire-Abbaye-Jouhaux, Mistral-Lys Rouge, Villeneuve-Village Olympique). Ce dispositif sera reconnu par Grenoble Alpes Métropole comme conseils citoyens tel que prévu par la politique de la Ville

## **Modalités d'évaluation**

**Un comité de suivi et d'évaluation** est créé pour assurer une évaluation « au fil de l'eau » des Conseils citoyens indépendants. Il est composé de membres des Conseils citoyens indépendants, de personnalités qualifiées, et d'élus. Ce comité devra définir des critères d'évaluation lui permettant d'analyser la participation aux Conseils citoyens indépendants et de mesurer l'impact de ces Conseils sur les politiques publiques. Il aura également pour objet de réviser la présente charte.

## **Modalité de gestion**

**Une association de gestion**, loi 1901, sera créée par les conseils citoyens afin de gérer les moyens mis à disposition des Conseils citoyens indépendants et des « tables de quartiers ». Elle est composée de membres issus des Conseils citoyens indépendants et des « tables de quartiers ».